

**Arrêté du 27 JAN. 2020 portant délégation de signature pour la gestion des actions du Programme des Investissements d'Avenir (PIA) et du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) par la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des dépôts et consignations**

CDC-AD20005

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,  
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et les articles R. 518-1 et suivants ;  
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;  
Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations,

Arrête :

**Article 1**

Délégation est donnée à M. Michel Yahiel, directeur de la direction en charge des retraites et de la solidarité, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs à la gestion des actions du programme des investissements d'avenir (PIA) et du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) par la direction des retraites et de la solidarité, y compris les actes relatifs aux contrats relevant du code de la commande publique.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Yahiel, délégation est donnée à Mme Laure de la Bretèche, directrice déléguée de la direction en charge des retraites et de la solidarité, à l'effet de signer les actes mentionnés à l'alinéa précédent.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Yahiel et de Mme Laure de la Bretèche, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, les mêmes actes à M. Vincent Delsart, directeur des investissements et de la comptabilité Retraites et Solidarité ;

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Vincent Delsart, délégation est donnée à M. Jean-Yves Cornu, adjoint au directeur des investissements et de la comptabilité Retraites et Solidarité, à l'effet de signer, au nom du directeur général, les mêmes actes à l'exclusion de ceux relatifs aux contrats relevant des dispositions du code de la commande publique, au titre de la gestion du conventionnement et de tous actes, au titre de la gestion des engagements et des paiements dans le cadre du :

- Programme des Investissements d'Avenir pour :
  - le volet « Développement des réseaux à très haut débit fixe et mobile » de l'action « développement de l'économie numérique/gestion du Fonds national pour la société numérique » du programme des investissements d'avenir (PIA) ;
  - les volets « attractivité » et « accélération » de l'action « quartiers numériques - French Tech » du programme des investissements d'avenir (PIA) ;
  - l'action « transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique » du programme des investissements d'avenir (PIA).

- l'action « innovation numérique pour l'excellence éducative » du programme des investissements d'avenir (PIA).
- « Plan d'Investissement dans les Compétences » pour :
  - l'action « Prépa-Apprentissage #Demarretastory »

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 27 JAN. 2020



Eric Lombard